



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

N° C14\_12\_2023\_10 - Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024 (annexe)

Annexe(s) :

- *Tarifs des prestations de service*

<b>Titulaires en exercice</b>	<b>Présents</b> (Titulaires et suppléants votants)	<b>Représentés</b>	<b>Total votants</b>	<b>Absents</b>
90	53	11	64	26

Pour : 53      Abstention : 1      Contre : 10      Sans Participation : 0

Date de convocation : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

DIATTE Sylvie, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Etaient représentés :

ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), CHOUREGÉ Gilles (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à GIRAULT Anne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BONNET Line, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GRASSWILL François, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MACHET Annette, MERCIER

Sébastien, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, VALERY Nicolas, WATTEBLED Frédéric

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

\*\*\*\*\*

**Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024 (annexe)**

Annexe(s) :

- Tarifs des prestations de service

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 7 novembre 2023,

Considérant les besoins en fonds de roulement, des projets de reconduction prévus, du budget primitif préparé ainsi que le plan pluriannuel des investissements réalisé, il est nécessaire d'augmenter la redevance.

Il est proposé d'établir la tarification à compter du 1er janvier 2024, comme suit :

Secteur	Tarifs Abonnement en €/an - Part fixe HT	Redevance en € HT/m3
Communauté de communes Mellois en Poitou	65,00	2,10

En cas de construction ou de changement d'affectation, une exonération de la redevance d'assainissement collectif des 10 premiers m3 sera consentie, au titre de la réalisation des travaux.

S'agissant des prestations de service, il est proposé de maintenir la même tarification à compter du 1er janvier 2024 à l'exception de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), conformément à la grille tarifaire annexée.

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 7 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les tarifs de l'abonnement, de la redevance et des prestations de service de l'assainissement collectif tels que présentés sur tout le territoire pour l'utilisateur, à compter du 01/01/2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET